



ARRÊTÉ DU MAIRE

COMMUNE DE SAINT-PRIX

Département du Val d'Oise
Arrondissement de Sarcelles
Canton de Domont

Service Technique

VB/AH

N° 2021 / 100

OBJET : ARRÊTÉ PERMANENT PORTANT HORAIRES D'OUVERTURE DES JARDINS PARTAGÉS « RENÉ GONDET »

Le Maire de SAINT-PRIX,

- VU** le code général des collectivités territoriales et notamment les articles L 221-2-1 et suivants;
- VU** le code pénal et notamment les articles R 610-5, R 632-1, R 633-6, R 634-2, R 635-1, R 635-8 et R 644-2;
- VU** le code de la santé publique et notamment l'article L 1312-1 ;
- VU** le code de l'environnement et notamment son Livre V – titre IV relatif aux déchets et les articles L 541-3, L 541-76-1 et L 541-78 ;

CONSIDÉRANT qu'il convient de définir les conditions générales d'occupation des Jardins Partagés « René Gondet », sis rue Georges Ribordy, terrain cadastré AD 198,

ARRÊTE

ARTICLE 1 - A compter de ce jour, les locataires des jardins partagés sont autorisés à y accéder, aux conditions mentionnées à l'article 2 du présent arrêté,

ARTICLE 2 - Les horaires d'accès sont définis comme suit :

- Du 1er novembre au 28 février : de 8h00 à 18h00 (Période hivernale).
- Du 1er mars au 31 octobre de 8h00 à 21h00 (Période estivale).

ARTICLE 3 - Le Directeur Général des Services, Madame le Commissaire d'Ermont, le Responsable de la Police Municipale de Saint-Prix sont chargés, chacun en ce qui les concerne, de l'exécution du présent arrêté.

ARTICLE 4 - Un exemplaire du présent arrêté sera :

- Adressé à la Police Municipale de Saint-Prix et au Commissariat d'Ermont,
- Transmis au contrôle de légalité,
- Publié et affiché conformément à la législation en vigueur,
- Transcrit sur le registre des arrêtés municipaux.

Saint-Prix, le **19 JUIN 2021**

Le Maire,

- certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte en vertu des articles L 2131-1 et L 2131-2 du CGCT,
- informe que le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal administratif de Cergy-Pontoise dans un délai de deux mois à compter de la présente notification.

Notifié le 19.06.2021



Le Maire,

Céline VILLECOURT